



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FNDAE

Question écrite n° 57698

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences induites par la suppression du Fonds national de développement des adductions d'eau (FNDAE). La gestion de l'eau potable, désormais confiée aux agences de bassin, est susceptible de donner naissance à des distorsions d'une région à une autre puisque les recettes ne sont pas équivalentes selon leur secteur. Les communes rurales craignent ainsi que le financement des travaux en matière d'eau potable et d'assainissement devienne plus aléatoire. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les garanties et les mesures que son ministère peut proposer aux collectivités locales pour éviter que de telles conséquences se produisent.

Texte de la réponse

La loi de finances rectificative pour 2004 a prévu le transfert des missions d'adduction d'eau et d'assainissement en milieu rural (ex-FNDAE) aux agences de l'eau, alors que celles-ci étaient auparavant prises en charge par l'État. Cette réforme s'inscrit dans le cadre de la démarche de clarification des missions et des financements menée par le Gouvernement en matière de politique de l'eau. Elle anticipe une disposition du projet de loi sur l'eau actuellement en discussion au Parlement, qui prévoit par ailleurs la création d'un Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA, art. 41 du projet de loi) dont l'une des missions est de « garantir une solidarité financière entre les bassins ». La solidarité envers les communes rurales au titre des missions de l'ex-FNDAE s'exercera au niveau de chaque bassin. Il pourra toutefois être envisagé de compléter ce dispositif par une solidarité inter bassins sous l'égide de l'ONEMA, conformément à ses missions.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57698

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2005, page 1519

Réponse publiée le : 19 juillet 2005, page 7111